



Monsieur le Président Macron,

Je n'accepte ni mépris, ni compassion,
Je ne suis ni « rien », ni « fainéant »,
J'aide mes enfants et petits enfants,
Dans le bénévolat, je donne mon temps.
De ma CSG, je refuse l'augmentation,
Je veux la revalorisation de ma pension,
Le juste retour de ma vie de cotisations.
J'ai acquis le droit de vivre dignement,
La France en a les moyens, largement.

Mes salutations respectueuses

Signature:

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

pour les retraités

SOMMAIRE

- p. 2 • **Edito** : Macron, Robin des Rois...
- p. 3 • Pour un syndicalisme retraité utile, fort, rassembleur...
- p. 4 • **Action sociale interministérielle** : assez de ponctions !
- p. 5 • Extrait de la plateforme intersyndicale / paradis fiscaux
- p. 6 • **Taxe d'habitation** : des abattements en trompe l'oeil
- p. 7 • Mettre fin au démantèlement de l'hôpital public



ERRATA

Les renvois figurant au bas du tableau de la page 4 du n°21 de VNF comportent deux erreurs concernant les dates de naissance. Il faut lire :

- (1) Ont droit à 1,5 part les personnes vivant seules ayant élevé seules un enfant pendant au moins 5 ans ou les anciens combattants de plus de 74 ans (nés avant le 1^{er} janvier 1943).
- (2) Abattement pour les plus de 65 ans (nés avant le 01 01 1952) ayant des revenus modestes.

MACRON, ROBIN DES ROIS, IL PREND AUX PAUVRES POUR DONNER AUX RICHES

Même s'il se dit opposé à la « théorie du ruissellement », l'exécutif a réhabilité cette vieille théorie chère à Reagan et Thatcher qui veut qu'enrichir les riches profite à tout le monde. Il justifie ainsi sa réforme de l'ISF et de la taxation du capital. Une théorie qui n'a, en fait, aucune assise scientifique et dont l'efficacité est même contestée par le FMI.

Le pari est que cet argent sera dirigé vers des placements productifs, donc vers les entreprises, et non sur des comptes épargne qui rapportent très peu, dicit l'entourage du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, cité dans *Libération*.

Or, une analyse d'économistes du FMI de 2015 tord le cou à ce prétendu pari : « *Nous constatons que l'augmentation de la part du revenu des pauvres et de la classe moyenne augmente la croissance, tandis qu'une augmentation de la part du revenu des 20% supérieurs entraîne une croissance plus faible – c'est-à-dire que lorsque les riches s'enrichissent, les avantages ne se répercutent pas sur le revenu* ».

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) est parvenue à des conclusions similaires, elle établit que l'augmentation des inégalités entre 1985 et 2005 a coûté en moyenne près de 4,7 points de croissance cumulée dans les pays avancés, moins du fait de l'envolée des revenus des plus riches que du sort réservé aux 40 % les plus défavorisés (Rapport sur les inégalités de décembre 2014).

Mais qu'à cela ne tienne, le gouvernement Macron s'enferme dans cette logique avec son budget 2018 : 12,8 milliards d'euros de cadeaux fiscaux accordés aux plus riches et aux grandes entreprises et 16 milliards d'euros de baisse des dépenses publiques qui vont peser sur les ménages, les retraités, les jeunes et les fonctionnaires.

Dans un pays où les dividendes ont augmenté de 11 %, le plus fort taux en Europe, l'annonce de la suppression de l'impôt sur la fortune, la réduction de la fiscalité sur les revenus financiers, la baisse des cotisations sociales, la baisse de la taxation sur les revenus du capital et cela, dès le 1^{er} janvier 2018, montrent que le gouvernement a choisi le camp des privilégiés.

De l'autre côté, pour le reste de la population, on tente de lui faire croire qu'elle va gagner du pouvoir d'achat en lui donnant quelques miettes étalées, elles, sur tout le quinquennat !

Le patrimoine des membres du gouvernement, au sein duquel douze millionnaires participent, est publié au moment même où, dans l'actualité, on débat sur la baisse de l'APL et de la revalorisation du SMIC, auquel ce même gouvernement refuse le coup de pouce nécessaire.

Après les ordonnances qui vont généraliser la précarité, faciliter les licenciements, détourner les règles de négociation, de représentation et de défense collectives des salarié-es, les projets de réformes « ruissellent », apprentissage, formation professionnelle, assurance-chômage, retraites, services publics (CAP 2022 : moins 120 000 emplois publics menacés) avec en filigrane la casse de notre système social.

Il n'est pas trop tard pour porter les propositions de la CGT et se mobiliser pour les faire aboutir.

Seule une puissante mobilisation des actifs et des retraités permettra de modifier cette orientation politique libérale.

C'est pourquoi au nom de l'UFR nous souhaitons pour 2018 à chacune et chacun des retraités CGT des Finances une bonne année, une bonne santé bien sûr, mais aussi une année de luttes et de succès revendicatifs. ■

« Si tu ne participes pas à la lutte pour le progrès, tu participes à ta défaite sociale. »
(BERTOLT BRECHT)

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition

Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0319 5 08364

N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

Tél : 01.55.82.76.66

Port : 07.84.41.29.02

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €



POUR UN SYNDICALISME RETRAITÉ

Utile, fort, rassembleur pour vivre mieux

LA RETRAITE, VALEURS ET PROPOSITIONS DE LA CGT

Le Président de la République a inscrit dans son programme électoral l'objectif d'une réforme du système de retraite français : «*Nous créerons un système universel de retraite où chaque euro cotisé donne les mêmes droits quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé*».

Derrière cette affirmation se cachent des intentions pernicieuses : la volonté d'assurer toutes les retraites directement par l'État. L'enjeu est considérable. Il s'agirait de faire table rase du système de retraite de la Sécurité sociale avec l'ambition non dissimulée de s'attaquer aux régimes particuliers, ce totem des acquis sociaux insupportable pour Macron. L'objectif, final c'est d'aller vers une baisse générale des pensions.

Notre système est fondé sur la répartition, ce qui signifie que les cotisations de tous les actifs sont collectés et globalisés pour financer les pensions.

En capitalisation, chaque cotisation est inscrite sur un compte individuel et mise sur le marché financier jusqu'au départ à la retraite.

Notre système est à prestation définie, il garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite. Cette garantie n'existe pas en capitalisation.

Répartition, prestation définie, solidarité sont les trois piliers du système français. Solidarité interne à chaque système et entre les différents régimes. Elle permet de mutualiser les risques. C'est le contraire d'une allocation de charité ou d'assistance.

La répartition constitue la meilleure garantie qui puisse être donnée aux jeunes générations : il y aura toujours

une activité économique produite par des salariés pour financer les retraites.

Pour consolider la répartition solidaire à prestation définie, il faut faire de l'emploi une priorité. Les ressources nécessaires au financement proviennent toujours de l'activité économique au moment de la liquidation. C'est pourquoi les propositions de la CGT en matière de financement ont toutes un double objectif : apporter un financement supplémentaire et contribuer à maintenir et développer l'emploi salarié.

Il s'agit de moduler les cotisations en baissant celles des entreprises qui donnent priorité à l'embauche et à la progression des salaires et de relever celles des entreprises qui priorisent les revenus financiers.

Si les modalités de calcul des retraites diffèrent entre secteur privé et secteur public, les niveaux de pensions à qualifications et carrières comparables sont équivalents. Ce qui importe pour la CGT, c'est le socle de garanties auquel doit aboutir chaque régime, socle commun sur des éléments essentiels : possibilité de départ à 60 ans, prise en compte de la pénibilité, pension au minimum à 75 % du revenu d'activité pour une

carrière complète, minimum de pension au niveau du SMIC, indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non des prix, égalité des salaires femmes/hommes.

Avec les actifs, les retraités défendent leurs revendications spécifiques. Ils ne sont prêts à participer d'aucune manière à la casse du système de retraite. La bataille des idées est engagée, elle va durer. C'est à chacune et chacun d'entre nous d'y contribuer avec les propositions de la CGT. ■



04



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE : ASSEZ DE PONCTIONS !

Après plusieurs années consécutives de réduction des budgets consacrés à l'action sociale interministérielle (ASI), les organisations syndicales (OS) ont été informées juste avant l'été par Bercy d'une nouvelle amputation de 6,5 millions d'euros sur l'exercice 2017.

En quelques années, ce sont au total 20 millions d'euros qui auront été prélevés au détriment des prestations d'action sociale destinées aux agents de l'État, alors que les besoins sont réels. Logements dans les zones en tension, gardes d'enfants, aides aux aînés dépendants, aides à l'installation des jeunes agents, restauration collective... sont autant de prestations qui ont subi de sévères amputations sous le coup des restrictions budgétaires.

Après avoir maintes fois dénoncé cette situation en CIAS, les OS ont obtenu une audience auprès du cabinet du Secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, le 13 décembre 2017, au cours de laquelle une écoute attentive semble avoir été apportée à la délégation du CIAS.

Maintenant nous attendons des actes car si « *le Gouvernement reste attaché aux principes et valeurs de l'action sociale interministérielle définis (...) pour améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles* », il se doit de le démontrer au plus vite.

L'annonce faite au CIAS du 14 décembre 2017 d'une éventuelle ponction pouvant aller jusqu'à 500 000 euros sur l'ASI, suite à un amendement du gouvernement portant sur le programme 148 du PLF 2018, n'est clairement pas un signe positif, même si les réponses favorables à certaines propositions budgétaires ont été faites.

Les représentants du CIAS continueront d'exiger une ASI ambitieuse répondant aux besoins légitimes des agents.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

**DERNIÈRE
MINUTE**

Une délégation de notre UFR sera reçue au Ministère des Finances le 17 janvier prochain. Le compte-rendu de cette rencontre sera publié dans le prochain numéro de Vie Nouvelle Finances



PARADIS FISCAUX : UNE LISTE NOIRE QUI NE FAIT PEUR À PERSONNE

L'Union européenne a dévoilé la «liste noire» des paradis fiscaux. Dix-sept États, « qui ne font pas le nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale » y sont recensés. À ce premier groupe de mauvais élèves, s'ajoute une autre liste, «grise» cette fois, de quarante-sept autres pays « ayant pris des engagements qui doivent être suivis » !

Comme en juin 2015, après le scandale financier Lux-Leaks, la Commission européenne se donne bonne conscience et épargne ceux qui se trouvent au sein même de l'Union européenne.

Où est l'Irlande, sommée de réclamer les 13 milliards d'avantages fiscaux indus accordés à Apple ? Où sont les Pays-Bas ? Et la liste est de plus en plus longue : Suisse, Bahamas, Îles Caïmans, Jersey, Guernesey, Hong-Kong, Bermudes, Gibraltar, Taïwan, Delaware...

Il n'en manque pas un au récent palmarès des Paradise-Papers. Quelle occasion ratée !

L'évasion fiscale et la fraude menacent pourtant directement les économies européenne et mondiale.

Le manque à gagner en Europe, est évalué à 1 000 milliards d'euros chaque année. En France, il équivaut à notre déficit public, soit 70 à 80 milliards d'euros. Il est urgent de se donner les moyens de punir ceux qui cherchent à s'affranchir de l'impôt.

Allons-nous tolérer encore longtemps une fraude massive devenue aussi simple qu'un clic sur Internet ?



LA HAUSSE DE LA CSG CONTESTÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Trois groupes de l'Assemblée nationale - France Insoumise, Gauche Démocrate et Républicaine, Nouvelle gauche - ont déposé devant le Conseil constitutionnel un recours relatif au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018. Ce recours porte notamment sur deux articles :

- **L'article 8**, qui instaure une hausse de la CSG compensée seulement pour certains et qui contrevient donc au principe d'égalité devant les charges publiques.
- **L'article 63**, qui supprime l'objectif de généralisation du tiers-payant, ce qui constitue un renoncement dans la lutte contre les inégalités sociales et méconnaît les obligations positives qui découlent du droit à la santé.



RETRAITÉS : COMMUNICATION ET ACCÈS AUX DROITS

(Extrait du 4 pages intersyndicale « l'action sociale interministérielle en danger ! »)

« Avec une augmentation du nombre de retraités dans la Fonction publique de l'Etat (2,3 millions de pensionnés), une évolution socio-démographique de la population plus âgée avec un niveau de pension en diminution, vos organisations syndicales s'inquiètent pour l'action sociale des retraités... »

En effet, tous les retraités de la fonction publique de l'Etat devraient être régulièrement informés de l'existence et des conditions d'accès aux prestations interministérielles d'action sociale et bénéficier eux-aussi des offres culturelles et de loisirs proposées aux agents actifs.

Pour cela, ils devraient tous être destinataires d'une information optimale et efficace sur leurs droits via le fichier du service des retraites de l'Etat. Aujourd'hui, très peu de pensionnés sont informés car l'administration refuse cette communication minimum !

Ce manque de communication conduit par exemple à une sous-consommation de l'Aide au Maintien à Domicile (AMD). L'AMD est une prestation interministérielle exclusivement réservée aux retraités. Ce dispositif a pour but de favoriser le maintien à domicile des fonctionnaires et de prévenir leur perte d'autonomie. Cette aide permet une prise en charge partielle des frais de service à la personne supportés par le retraité pour l'aider à domicile. Cependant, un barème scandaleusement bas ne permet pas à l'ensemble des pensionnés de l'Etat de bénéficier de cette prestation... Nous revendiquons la révision globale du barème de l'AMD afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires par la mise en place des deux tranches supérieures qui existent dans le privé.

Enfin, il faut développer le départ en vacances des pensionnés de la Fonction publique de l'Etat, en adaptant le programme « Senior en vacances » de l'Agence Nationale pour le chèque - vacances (ANCV) pour :

- ▶ Rompre l'isolement et créer du lien social ;
- ▶ Utiliser les vacances comme support pour développer des actions de prévention et améliorer les conditions du « bien vieillir » ;
- ▶ Contribuer au répit des aidants.

06

TAXE D'HABITATION : des abattements en trompe l'oeil !

Il est fait grand bruit autour d'une des propositions du candidat devenu Président : l'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Certains annoncent même à terme sa suppression pure et simple. Dans un contexte où il est de bon ton de proclamer son refus de payer des impôts, cela peut paraître *« aller dans le sens du vent »* actuel.

Il convient tout d'abord de rappeler que la CGT, depuis de très nombreuses années, revendique une réforme de la taxe d'habitation (TH). Les valeurs locatives (VL) servant de base à la fixation de la TH et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ont été fixées en 1970. Les valeurs locatives des nouvelles constructions sont fixées par référence aux locaux de 1970.

Lors de la révision de 1970, les logements HLM ont eu des VL supérieures à celles de logements anciens des centres-villes car ils bénéficiaient à l'époque d'un confort supérieur à celui de très nombreux logements en centre-ville. Or, depuis, beaucoup ont été rénovés sans que les propriétaires aient fait connaître au service du cadastre les améliorations apportées donc leurs VL sont restées inchangées alors qu'à contrario les logements HLM se sont dégradés.

La révision annoncée en 1990 n'a pas vu le jour du fait des moyens insuffisants dont disposaient les services fiscaux. Une révision devait intervenir à partir de 2015, elle a été reportée après les échéances électorales de 2017.

De plus, la suppression de la taxe professionnelle (TP) et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), a conduit à un transfert de charges

vers la TH et la TFPB. La suppression de la TP a privé d'environ 10 milliards d'euros les collectivités territoriales, compensée par une augmentation de la TH dans de nombreuses collectivités.

Est-il anormal de payer des impôts locaux afin d'assurer de bons services publics locaux ? La TH est-elle un impôt imbécile comme le prétend M. CASTANER le délégué général de la République en Marche ? Si oui, quid de la TFPB qui est assise sur les mêmes éléments (la VL servant de base étant identique à celle de la TH avec un

De plus, certains contribuables qui remplissent les conditions leur permettant une exonération en 2020 ou un abattement de 30 % en 2018 ou de 65 % en 2019 pourront très bien ne plus remplir les conditions ensuite puisque le revenu fiscal de référence (RFR) peut évoluer d'une année sur l'autre, soit avec des revenus exceptionnels ou l'apparition de revenus fonciers, soit avec le départ des enfants du foyer ou après un décès.

Le dispositif prévoyant que l'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

ne permet pas de bénéficier de l'exonération de TH sans condition d'âge ou de TFPB pour les plus de 75 ans, ne jouera plus le même rôle qu'actuellement avec la suppression de l'ISF et la création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). De ce fait, des redevables ayant des revenus de capitaux mobiliers importants mais des revenus non salariaux modestes (ils sont assez nombreux chez de gros agriculteurs, artisans ou commerçants) seront



abattement de 50 %) et quid pour la TH des résidences secondaires ?

La décision de Macron d'exonérer de TH environ 80 % de nos concitoyens en 2020, outre les conséquences pour les budgets des collectivités territoriales, ne règlera pas la question de la VL et des différences d'imposition d'une collectivité à l'autre. Dans l'exposé des motifs concernant l'article 3 du projet de Loi de Finances pour 2018, il est écrit qu'il n'y aura compensation financière accordée aux collectivités que sur la base de 2017. Les augmentations de taux ou d'abattements appliquées à partir de 2018 ne seront pas compensées par l'Etat, elles seront donc à la charge des contribuables. Quelle galère pour les agents des services des Finances Publiques (de moins en moins nombreux) qui devront expliquer cette situation aux contribuables !

exonérés de TH car ils ne payeront pas l'IFI. Compte-tenu de cette modification, ne faut-il pas revoir notre revendication d'une exonération de TH en fonction des revenus imposables ?

Alors, oui, il est grand temps de revoir les VL ! Cela nécessite de doter les services des Finances Publiques des moyens nécessaires pour mener à bien cette révision dans des conditions satisfaisantes. Enfin il ne faut pas oublier que l'abattement annoncé de 30 % en 2018 sera loin de compenser la hausse de 1,7 point de la CSG à compter du 1^{er} janvier pour de nombreux retraité-e-s, d'autant plus que le plafonnement des 10 % d'abattement à l'impôt sur le revenu conduira à ce que des retraités ne bénéficieront pas d'exonération alors que des actifs avec des revenus bruts identiques en bénéficieront. ■



Mettre fin au démantèlement de l'hôpital public

LE PLAN DIT « ÉGAL ACCÈS AUX SOINS DANS LES TERRITOIRES » présenté par le gouvernement le 13 octobre dernier s'inscrit dans la politique de ces dernières décennies, consistant à réduire l'offre de soins (numérus clausus, restructuration hospitalière, virage ambulatoire) pour réduire la part des cotisations de l'Assurance Maladie au seul profit du patronat et du capital.

IL S'INSCRIT AUSSI DANS LA POURSUITE ET L'ACCÉLÉRATION DU DÉMANTÈLEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DU SERVICE PUBLIC DE SANTÉ concrétisées par le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Ce plan est la marque de la négation des besoins de plus en plus

grands qui s'expriment dans les territoires et du déni de la démocratie.

L'élaboration dans la plus grande opacité et secret des Plans Régionaux de Santé par les Agences Régionales de Santé (ARS) en est le plus éclatant témoignage, alors que ceux-ci vont s'imposer pour les 5 à 10 prochaines années. Ce plan est un aveu d'échec des politiques conduites jusqu'alors, mais n'a d'autre ambition que d'éteindre les incendies par des effets d'annonce.

Un plan d'urgence alternatif est nécessaire autour de quatre axes :

▶ Définir les besoins de santé par bassin de vie, en mobilisant les professionnels de santé, les associations, les organisations

syndicales, les élus locaux, afin de travailler aux Plan régionaux de Santé ;

- ▶ Lancement d'un plan d'urgence de développement du Service public de santé avec notamment l'arrêt du déploiement des GHT et des restructurations hospitalières ;
- ▶ L'abrogation du numérus clausus et le lancement d'un plan de formation médicale et paramédicale ;
- ▶ Financement d'un plan pour un maillage des territoires de santé, dans chaque bassin de vie ou canton, dont le pivot serait un centre de santé public travaillant en coordination avec un hôpital public de proximité et une maternité associée. ■

SELON LA FHF, LA SITUATION FINANCIÈRE DES HÔPITAUX PUBLICS MENACE «LA QUALITÉ DES SOINS»

La Fédération hospitalière de France met en garde lundi sur la situation financière des établissements qui «devraient connaître un déficit historique de 1,5 milliard d'euros» en 2017. «La ligne rouge est dépassée», affirme dans un communiqué le président de la FHF Frédéric Valletoux, appelant le gouvernement à «des réformes structurelles et financières désormais vitales». Selon lui, «c'est la qualité des soins qui est aujourd'hui menacée». «L'hôpital ne peut pas être à la fois le pilier du système de santé et l'unique variable d'ajustement économique». ■

Témoignage

TÉMOIGNAGE DU DIABÉTOLOGUE ANDRÉ GRIMALDI

3 exemples pour vous faire partager ce qui nous est dit et que nous prenons pour un manque complet de respect pour notre travail et pour la santé de nos patients :

- Lors des bilans d'activités chaque année : «Savez-vous docteur combien votre activité a fait perdre d'argent au pôle cette année? Il n'y a quasiment pas eu d'hospitalisation de vos diabétiques aux urgences et en réanimation pour acidocétose ou hypoglycémie sévère...». Pour nous soignants, excellente nouvelle, les enfants que nous prenons en charge et leurs parents sont bien éduqués, nous sommes en lien direct par mail ou téléphone pour les guider et ils ne subissent plus de complications aiguës de leur diabète. Du côté administratif : c'est un vrai problème, il faut docteur, compenser cette perte d'activité... Comment cela ? en les soignant moins bien ?
- Ou encore : «Des consultations de 45 mn de diabétologie, ce n'est pas rentable ! Il faut faire des consultations plus rapides ou plus souvent ou bien faire venir les patients en Hôpital de jour en rajoutant des examens complémentaires...». Cela se passe de commentaire quand on sait, vous et nous, l'importance de ces temps de consultations tous les 3 mois !
- Enfin il y a 15 jours : comment cela, vous répondez tous les jours à des dizaines de mail des patients pour adapter les traitements ? Il ne faut pas le faire, ce n'est pas valorisé ! (c'est-à-dire cela n'apporte pas d'argent au CHU)...

LE GOUVERNEMENT PRÉPARE UNE ORDONNANCE LÉGISLATIVE SUR LES CONDITIONS DE CRÉATION DES CENTRES DE SANTÉ pour permettre et faciliter le droit à des cliniques commerciales et autres structures à but lucratif de les gérer. Ainsi des cliniques commerciales pourraient organiser des réseaux de centres de santé (on parle de maison de santé) drainant les patients vers le secteur à honoraires libres et les dépassements tarifaires. Ainsi des groupes financiers et leurs actionnaires pourraient peser de tout leur poids pour orienter la médecine de ville dans le sens de leurs profits.

Ainsi des mutuelles pourraient créer des filiales à but lucratif pour gérer maisons de santé. Le projet d'ordonnance tel qu'il se prépare est inacceptable ! La tradition des centres de santé est l'accès pour tous à des soins de qualité. Ils ne doivent pas être privatisés. Seuls des organismes et établissements à but non lucratif et des collectivités territoriales doivent être autorisés à créer et gérer des centres de santé. Une fois de plus le gouvernement **MACRON TROMPE LES FRANÇAISES ET FRANÇAIS, EN LEUR FAISANT CROIRE QU'IL VA AIDER DES CENTRES DE SANTÉ À SE CRÉER, ALORS QU'IL NE S'AGIT QUE DE CRÉER DES USINES À SOINS POUR FAIRE DE LA SANTÉ UNE MARCHANDISE, POUR LE SEUL BÉNÉFICE DE LA FINANCE !**



SYNDIQUÉ-E



retraite

à la **CGT Finances...**

Passeport pour la

...À LA RETRAITE,

je continue !

UFR-CGT Finances : 263 rue de Paris 93100 MONTREUIL - 01 55 82 76 66



Maquette : Michel-Olivier BERNARD
Décembre 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique